

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 05 DECEMBRE 2012 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Benjamin PAPAUX, Président

PRESENCES : Conseil général : 46
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : Mmes Line WIDMER-COMMENT (PDC) et Chantal PYTHON NIKLES (PLR)
MM. Stéphane GAVILLET (UDC) et Jacques KUENLIN (PDC),

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de M. Luc
MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012
2. Modification du règlement de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), adoption du message 06/12
3. Communalisation de la crèche, message 04/12, réponses aux questions, décision
4. Modification du règlement scolaire, adoption
5. Examen et adoption des budgets 2013 :
 - Examen et adoption du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget des investissements
6. Elections :
 - Scrutateur suppléant
 - Un membre de la Commission financière
7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Benjamin PAPAUX, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les
Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et
Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants
de la presse.

M. PAPAUX annonce que des copies des documents traités ce soir sont à
la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour le Conseil général, il excuse l'absence des personnes citées en titre.

M. PAPAUX souhaite la bienvenue à M. Alexandre BRODARD (PDC),
nouveau Conseiller général, en remplacement de Mme Aude SALLIN,
démissionnaire. M. BRODARD a été assermenté par M. le Préfet de la
Sarine en date du 19 novembre 2012 et peut donc valablement siéger.

M. PAPAUX rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon
l'article 22 du Règlement du Conseil général. Il relève également que le
quorum de 26 est atteint ; le Conseil général peut donc siéger valablement.
Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés
selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Le Président informe que M. Jean-Louis BUSSARD, concierge, a 30 ans
d'activités auprès de la Commune de Marly. Pour cette occasion,
M. BUSSARD offre un apéritif qui se déroulera durant la séance. Des
applaudissements accueillent cette information. Pour ce qui est de l'apéritif
traditionnel du Conseil général, il aura lieu à la fin de la séance de ce soir.

Le Président propose une modification du point 5 de l'ordre du jour. En
effet, les instructions du Service des communes indiquent que l'examen
des budgets de fonctionnement se fait en premier lieu. Par contre, ces
instructions précisent que la décision sur le budget de fonctionnement se
prend après l'examen du budget d'investissement et les décisions sur
chacun des objets proposés.

**Proposition de
modification de
l'ordre du jour**

La proposition de modification de l'ordre du jour est donc la suivante :

5. Examen et adoption des budgets 2013 :

- *Examen du budget de fonctionnement*
- *Examen et adoption des investissements*
- *Adoption du budget des investissements et du budget de
fonctionnement*
- *Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et
fonctionnement)*

Concernant l'ordre des messages, Mme Françoise SAVARY, Conseillère communale, propose de faire passer le message 23 après le message 9/12.

Proposition de modification de l'ordre du jour

Le Président passe au vote la modification de l'ordre du jour, qui est acceptée à la majorité évidente, sans opposition.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012

Intervention du Président

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012 appelle des remarques de sa part. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du 10 octobre 2012 est approuvé à la majorité évidente, sans opposition.

Décision

2. Modification du règlement de l'ACSMS, adoption du message 06/12

Intervention du Conseil communal

Mme Mary Claude PAOLUCCI explique que lors de la votation populaire du 7 mars 2010, la nouvelle loi sur la péréquation financière a été adoptée. Les associations des communes doivent avoir réglé la clé de répartition régissant le rapport financier jusqu'au 31 décembre 2012. Les modifications statutaires qui sont soumises ont été adoptées par l'Assemblée des délégués de l'ACSMS le 12 mai dernier.

Répartition des frais financiers des EMS

Toutes les communes membres de l'ACSMS doivent prendre en charge les coûts des frais financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine ; ce sont des contraintes légales. Dans les associations intercommunales du district de la Sarine, une répartition unique de 75 % à raison de la population légale et de 25 % à raison de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF) a été retenue. Il s'agit d'appliquer cette répartition à la CODEMS. Pour Marly, cela représente une participation de 573'800 francs au lieu de 573'030 francs actuellement, ce qui est en fait une modification insignifiante.

Répartition des frais financiers de fonctionnement de la CODEMS

Cette association doit également fixer pour le 1^{er} janvier 2013 la clé de répartition des charges administratives de la CODEMS. La répartition de 75 % selon la population légale et de 25 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal est à nouveau proposée au Conseil général.

Délai de paiement des frais financiers aux EMS

Le paiement des frais financiers de la CODEMS intervient toujours avec un

délai de 18 mois. Cette situation met les EMS en difficultés financières. Les intérêts moratoires de 2,4 % alourdissent la facture annuelle. Il est proposé de solder définitivement le retard de paiement avec un emprunt unique de 8 millions sur une durée de dix ans. L'emprunt sera contracté par l'ACSMS, car la CODEMS n'a pas de personnalité juridique et ne peut pas faire elle-même cette opération. Les taux d'emprunt étant bas actuellement, cette solution offre deux autres avantages : elle règle définitivement le décalage de paiement des frais financiers et permet aux communes d'économiser un montant substantiel de quelque 3 millions de francs sur dix ans pour la part qui concerne les intérêts moratoires. Au bout de 10 ans, les paiements des communes correspondront exactement aux frais financiers et il n'y aura donc plus d'intérêts à payer.

A la majorité, la Commission financière préavise favorablement ce message. Au sujet de l'emprunt, Mme Anne DEFFERRARD explique que la solution proposée est onéreuse durant les dix prochaines années (paiement des intérêts et des amortissements), mais que les charges financières seront moins lourdes après le remboursement. Cet emprunt a pour but de rattraper une mauvaise gestion de la CODEMS et fait passer deux fois les communes à la caisse pour le paiement des intérêts. Toutefois, pour que la situation n'empire pas, il est préférable d'accepter la proposition qui est faite ce soir.

***Préavis de la
Commission financière***

Mme Dominique ALT, PDC, prend la parole en s'excusant par avance de la complexité de son intervention. Elle commence par une version vulgarisée : « Je ne sais pas ce que tu vaux financièrement, or tu me dois de l'argent. Mais vu que tu ne veux pas prendre de crédit, je te donne un crédit pour que tu puisses me rembourser, moi et tous les autres à qui tu dois de l'argent ».

***Intervention de
Mme ALT***

En tant que déléguée à l'ACSMS, représentant la Commune de Marly, Mme ALT explique les motifs qui l'obligent à s'abstenir plutôt qu'à voter en faveur du message qui est soumis, soit le manque de transparence et le problème de fond qui n'est pas véritablement traité. Dans son allocution lors de la dernière assemblée des délégués de l'ACSMS, M. le Préfet annonçait : « Il faut relever que toutes les propositions formulées vont dans un même sens : celui d'essayer d'assurer un pilotage qui soit toujours meilleur et transparent avec une clarté pour les communes et les délégués. Il en est de même pour la CODEMS qui est un sujet relativement complexe, ainsi que le rattrapage des frais financiers ». Or, il faut savoir, toujours

selon M. le Préfet, que le domaine médico-social représente chaque année 29 millions gérés par diverses entités qui représentent le district. Ceci sans tenir compte des différents déficits d'exploitation des autres homes du district, lesquels déficits sont peut-être également couverts par les communes du district. Mme ALT explique que chaque année les communes sont appelées à subir les déficits d'exploitation de l'ACSMS. A ce propos, elle relève qu'aucun compte de fonctionnement consolidé n'est mis à disposition par la CODEMS, mais uniquement des comptes par entité, chacun précisant quels sont les déficits à couvrir. Selon les comptes au 31 décembre 2011, l'ACSMS annonçait des frais financiers de 1,2 million. Ces frais ont été entièrement pris en charge par la CODEMS, à qui il revient effectivement la tâche de payer tous les frais financiers des investissements de l'ACSMS. Les communes couvrent ensuite par cascade les déficits de l'exploitation de la CODEMS. Là encore, aucun compte consolidé n'est mis à disposition ; il n'existe tout simplement pas de compte du tout. Or, vu que la CODEMS n'est pas une entité juridique proprement dite, elle ne peut de ce fait contracter d'emprunt, en l'occurrence celui de 8 millions. La CODEMS doit alors rembourser des frais financiers des différents homes du district qu'elle n'a pas payés dans les délais. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que la CODEMS a un retard de 2,6 millions vis-à-vis de l'ACSMS. Le solde de 5,4 millions est à rembourser auprès d'autres EMS qui ne sont pas connus, ni la base de ces investissements.

Bien que les comptes de la CODEMS ne soient pas mis à disposition, ce qui veut dire également que ni sa situation financière, ni l'étendue de ses interactions actuelles et futures avec les différents EMS du district ne sont connues ; bien que la CODEMS doive 2,6 millions à l'ACSMS, aujourd'hui, il est demandé d'accepter un crédit de 8 millions au nom de l'ACSMS pour le compte de la CODEMS.

Mme ALT conclut en rappelant qu'elle ne dispose pas de tous les documents nécessaires pour pouvoir apprécier correctement la situation, qui manque de transparence et qui est complexe.

Le groupe PDC va donc s'abstenir dans cette votation.

Le Président passe au vote le message 06/12 relatif à la modification du règlement de l'ACSMS qui est accepté par 19 voix contre 11.

3. Communalisation de la crèche, message 04/12, réponses aux questions, décision

Intervention du Conseil communal

Pour Mme Mary Claude PAOLUCCI, trois éléments ressortent des échanges qui ont eu lieu entre le Conseil communal et les différents

groupes politiques : soit on ferme la crèche, soit on la communalise, soit on adopte le statu quo. Du point de vue financier, le statu quo signifie que la commune va dépenser la même chose que s'il y a communalisation. Par contre, si la crèche est fermée, la commune aura des coûts supplémentaires car elle devra se tourner vers d'autres crèches ; elle devra surtout faire face à des parents très mécontents parce qu'il n'y a plus de place d'accueil à Marly.

Mme PAOLUCCI explique qu'il est actuellement assez difficile de respecter complètement la loi car la crèche est une structure qui n'a pas de pérennité. Très souvent, les responsables du SEJ viennent visiter la crèche, mais ils ne donnent pas une autorisation définitive. Bien entendu, si on ferme la crèche, on ne respecte pas la loi car la commune doit mettre des places à disposition et qu'elle n'en aura donc plus à proposer à ses citoyens. Si on communalise la crèche, la commune pourrait diriger la crèche.

Pour ce qui est de la pérennité des places d'accueil pour Marly, le statu quo ne garantit pas les places à la crèche Les Poucetofs, car il est possible que des parents d'autres villages ou même de Fribourg viennent placer leurs enfants à Marly. Il risque dès lors de manquer de places pour les citoyens de Marly. La communalisation de la crèche permettrait de gérer en tant que commune les places pour nos citoyens.

Pour Mme PAOLUCCI, si la commune de Marly peut proposer un système de garde tout à fait intéressant pour les parents, cela est attrayant. Elle pense que si l'on veut attirer de nouveaux citoyens à Marly, cela peut être un argument très intéressant.

Au niveau des synergies avec l'Accueil extrascolaire, Mme PAOLUCCI informe qu'elle a eu la semaine passée une discussion avec un des responsables du SEJ ; il en est ressorti qu'en termes d'accueil extrascolaire beaucoup de choses doivent être décidées. Des partenariats avec les communes sont envisagés afin de pouvoir surveiller autant les crèches que les AES. De la sorte, si un partenariat avait lieu avec la commune de Marly, cette dernière pourrait donner son avis et avoir des solutions certainement plus intéressantes du point de vue financier.

Mme PAOLUCCI espère qu'avec ces quelques éléments elle a aidé à clarifier les enjeux.

Mme Anne DEFFERARD informe que c'est à une voix près que la **Intervention de la Commission financière** préavise favorablement ce message. De nombreux **Commission financière** points restent toutefois non éclaircis, mais la majorité a estimé qu'il vaut

mieux que la Commune garde le contrôle de la crèche.

M. Egard SCHORDERET, PDC, souligne que dans le message reçu, les *Intervention de* Conseillers généraux auraient certes souhaité trouver des arguments *M. SCHORDERET* complémentaires qui auraient certainement évité des discussions inutiles à l'intérieur des groupes et des commissions. Pour M. SCHORDERET et son groupe, la vraie question est finalement celle-ci : « Et si l'on n'avait pas la crèche Les Poucetofs à Marly? ».

M. SCHORDERET constate que depuis plusieurs années, la commune suit à distance l'évolution de cette institution et participe directement à son financement, lequel a d'ailleurs été relevé dernièrement. C'est bien la preuve que la commune et le Conseil général soutiennent le principe-même de l'existence de la crèche. A son avis, tout le monde est d'accord pour dire que la crèche est une réponse à une meilleure harmonie des familles, ce à quoi le groupe PDC veille d'ailleurs tout particulièrement, que la crèche fait partie des conditions-cadre qui favorisent le développement des entreprises de notre commune, qu'elle renforce l'attractivité de la commune. Preuve en est qu'une famille sur deux qui s'intéresse à une villa ou à un appartement à Marly s'inquiète de la présence d'une crèche.

Sur le plan purement économique, plusieurs études démontrent que les investissements consacrés aux structures d'accueil de la petite enfance engendrent des bénéfices pour la collectivité et ces bénéfices purement financiers dépassent largement les coûts qu'elles engendrent. Cela signifie clairement que finalement ce ne sont pas seulement les parents concernés, les enfants et le personnel de la crèche qui en profitent, mais toute la collectivité, avec ses contribuables. Malheureusement, les coûts de fonctionnement, les budgets que l'on devra valider ignorent tout de l'insertion de la crèche dans le circuit économique. Ce n'est pas sans raison que de grandes entreprises ou institutions, qui veulent également offrir à leurs collaborateurs des conditions-cadre intéressantes, leur mettent à disposition des places de crèche souvent même à des conditions fort intéressantes.

Avec l'Association Les Poucetofs, Marly a la chance d'avoir une crèche qui fonctionne avec du personnel compétent et pleine d'enfants. La communaliser signifie par contre plus que « se donner un droit de regard sur son fonctionnement », comme indiqué dans le message, c'est se donner la garantie à long terme que cette importante institution fournisse les conditions-cadre nécessaires à une bonne harmonie enfants-parents-

entreprises-collectivité.

C'est pourquoi, le groupe PDC demande au Conseil communal de s'impliquer activement dans le fonctionnement de la crèche, d'en attribuer clairement la compétence de gestion à une direction et d'établir chaque année un rapport de fonctionnement. Il estime également nécessaire et important d'analyser s'il y a lieu de modifier ou non le statut juridique de l'association actuelle. Il propose de préavis favorablement le message du Conseil communal.

M. Claude BIELMANN, MV, explique que l'article 6 de la loi du 9 juin 2011 ***Intervention de M. BIELMANN*** sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) précise :

1. Les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.
2. Les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens et citoyennes.
3. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.
4. Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faïtières. Les conventions portent sur l'ensemble ou sur une partie des places autorisées d'une structure.
5. Les communes peuvent confier des tâches à des tiers.

A la connaissance de M. Claude BIELMANN, aucune information sur l'évaluation des besoins n'a été reçue, raison pour laquelle il demande au Conseil communal de respecter le cadre légal et de reporter cet objet.

Il y a quatre ans, l'Accueil extrascolaire a été communalisé. Mme Véréne ***Intervention de Mme TSCHANZ*** TSCHANZ, MV, pense qu'il faut vraiment continuer dans cette voie en communalisant également la crèche. Elle relève que toutes les familles qu'elle a pu rencontrer, lorsqu'elles s'intéressent à s'installer à Marly, s'inquiètent de savoir en premier lieu s'il y a une crèche ou/et un accueil extrascolaire. Mme TSCHANZ estime que si la crèche fermait, Marly se trouverait dans « *la mouise* ». Elle soutient donc ce message.

M. Jean-Pierre OERTIG, PLR, a l'impression que l'on dramatise en parlant de fermeture d'une crèche qui fonctionne bien, avec des gens compétents. **Intervention de M. OERTIG**

Pour pouvoir se forger une conviction en leur âme et conscience, plusieurs élus du groupe PLR ont pris le temps d'examiner toutes les lois et règlements liés à cet objet et sont allés chercher des informations sur internet et ailleurs, en particulier :

- Les sites de crèches communalisées, par exemple à Estavayer-le-Lac et à Neuchâtel.
- La Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 9 juin 2011, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011 et son règlement d'application, loi qui chapeaute l'accueil préscolaire et extrascolaire.
- La Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) et de son règlement d'application.
- Le Règlement communal d'exécution de la loi du 28 septembre 1995 sur les structures d'accueil de la petite enfance pour le subventionnement des places d'accueil en pouponnière et crèche.
- Le Règlement de l'Accueil extrascolaire (AES) de la commune de Marly.
- Le Message du Conseil communal n° 4/12 du 10 octobre 2012.
- Le questionnaire et les réponses du Conseil communal.

Au vu de l'analyse des documents susmentionnés, M. OERTIG, au nom du groupe PLR, fait part des réflexions et remarques suivantes :

1. Aucune analyse n'est disponible sur les questions d'organisation, de formation et de fonctionnement. Un point important concerne les ressources nécessaires en personnel par rapport au nombre d'enfants. Il est intéressant de faire une comparaison avec la crèche communalisée d'Estavayer-le-Lac. Selon un rapport de gestion de 2011, la population légale est de 5'553 ; la crèche Les Canetons occupe 7 personnes, soit 4,8 équivalents plein-temps pour 542 enfants à l'année. A Marly, selon le rapport de gestion 2011, la population légale est de 7'657 ; la crèche Les Poucetofs occupe 12,5 postes équivalents plein-temps pour une moyenne de 27 à 29 enfants.
2. Aucune analyse n'est disponible sur les questions financières, notamment les aspects de rémunération ; pas de comparaison sur ce point avec une crèche communalisée, par exemple celle d'Estavayer-le-Lac.
3. L'article 9 LStE dit que l'Etat participe de 5 à 10 % pour le soutien des

crèches. Le plan qui a été soumis en cas de communalisation ne mentionne aucun produit dans le budget 2013.

4. Aucune information concrète sur les besoins réels. Effectivement, selon l'article 19 de la LStE, la commune dispose d'une année dès l'entrée en vigueur de la loi pour évaluer les besoins en question. Selon le message 04/12 du 10 octobre 2012, les résultats des évaluations devaient être communiqués en octobre sur le site internet de la commune et dans Marly-Information. Or, à la connaissance de M. OERTIG, ces résultats ne sont pas connus. S'agissant des besoins toujours, il faut également tenir compte du développement démographique de la population. A Estavayer-le-Lac, la croissance a été de 5,2 % de 2010 à 2011 ; à Marly, la croissance pour la même période a été de 0,7 %, respectivement de 2,2 % de 2009 et 2011. On ne peut que constater que la démographie n'est pas la même selon les régions du canton.
 5. Le PLR déplore qu'aucune autre variante n'ait été étudiée et présentée.
 6. Selon un cadre de la crèche d'Estavayer-le-Lac, les quotas des éducateurs dépendent de l'âge des enfants (par exemple : 1 éducateur pour 6 enfants de 2 à 4 ans).
 7. Selon un cadre du SEJ, la commune devra établir un règlement en cas de communalisation qui devra recevoir un préavis favorable du SEJ et l'aval du législatif. En 2013, le SEJ va sortir une nouvelle grille de référence sur les prix des crèches, ceci afin de baisser les coûts et de décider des subventions.
 8. Les synergies avec l'Accueil extrascolaire ne sont pas démontrées en l'état actuel et sont plutôt théoriques. Selon le message du Conseil communal, une synergie est envisagée et un groupe de travail va définir ces prochains mois un concept de prise en charge pour les enfants de l'école infantine, soit après la communalisation. En d'autres termes, cela s'appelle « mettre la charrue avant les bœufs ».
 9. En mettant au budget 2013 (sans communalisation) le montant de 416'000 francs, on pousse le Conseil général à accepter la communalisation puisque, selon le tableau présenté par Mme PAOLUCCI, celle-ci coûterait à la commune 400'000 francs, soutien financier de l'Etat non compté.
- M. OERTIG précise que, selon la LStE, la commune de Marly doit évaluer tous les 4 ans le nombre et les types de places d'accueil nécessaires à la

couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial selon une démarche vérifiable (Règlement d'application du 27.09.2011) et surtout communiquer le résultat de ces évaluations aux citoyennes et citoyens, soit au Conseil général de Marly. M. OERTIG relève encore un dernier point important : la commune est aujourd'hui déjà tout à fait en règle et en accord avec la nouvelle LStE. Le Règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance précise que les bénéficiaires de celles-ci sont des enfants dont le domicile est à Marly. Ce règlement va donc plus loin que la LStE, qui ne fixe pas d'exigences en matière de domiciliation des enfants.

Pour conclure, M. OERTIG, au nom du PLR, ne comprend pas, au vu de tous ces constats objectifs et factuels, ainsi que des nombreuses inconnues, l'empressement de la commune à vouloir prendre sous son joug et à son entière responsabilité la crèche Les Poucetofs. Le PLR refuse donc la proposition de communalisation de la crèche, mais accepte, et cela peut paraître paradoxal, la dépense de 416'000 francs mise au budget de fonctionnement 2013 pour la crèche Les Poucetofs. M. OERTIG précise que le PLR tient aussi au maintien de la crèche à Marly. Il demande toutefois au Conseil communal de revenir le cas échéant devant le Conseil général avec un projet bien ficelé et démontrant clairement les améliorations structurelles et financières par rapport à des besoins définis pour le moyen et long terme.

Mme Vèrène TSCHANZ, MV, se dit étonnée que M. OERTIG ait obtenu des renseignements sur la grille tarifaire. En effet, lors de la dernière séance qu'elle a eue avec le SEJ, on lui a expliqué que cette grille tarifaire n'était pas faite pour baisser les tarifs mais bien pour unifier les tarifs sur le canton. Mme TSCHANZ ne s'avancerait donc pas à dire que cela va faire baisser les tarifs. Elle précise encore que le Conseil communal a décidé, il y a environ un mois, que c'est l'Accueil extrascolaire qui accueillerait les enfants de l'école infantine pour la rentrée prochaine, en attendant que quelque chose se passe avec la crèche.

M. Claude BIELMANN répond au Président qu'il maintient sa proposition de renvoi. Le Président passe au vote cette proposition de renvoi du message 4/12 relatif à la communalisation de la crèche, qui est refusé à la majorité évidente.

Le Président passe ensuite au vote le message 4/12 relatif à la communalisation de la crèche qui est accepté par 25 voix contre 19.

4. Modification du règlement scolaire, adoption du message 7/12*Intervention du**Conseil communal*

En raison de l'introduction de la 1^{ère} année d'école enfantine en 2013, Mme Françoise SAVARY explique qu'il a été nécessaire de modifier le Règlement scolaire du 22 novembre 1989, puisque celui-ci fixe les congés hebdomadaires des élèves en son article 5. Dans le même temps, le préambule de ce règlement est mis à jour et fait référence à l'entente intercommunale conclue le 1^{er} septembre 2011. Des modifications rédactionnelles mineures touchent l'article premier, alinéa 2, puisque, simultanément à l'introduction des deux années d'école enfantine, ce cycle est intégré à la scolarité obligatoire. Le terme préscolaire ne s'applique ainsi plus aux classes enfantines. Les modifications apportées à ce règlement sont les suivantes :

Actuel	Nouveau
<p>Préambule : Le Conseil général, vu</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi du 23 mai 1985 sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, ci-après : LS) ; - Le règlement d'exécution du 16 décembre 1986 de la loi scolaire (ci-après : RLS) ; - La loi du 25 septembre 1980 sur les communes ; - L'entente intercommunale du 12 septembre 1991 ; 	<p>Le Conseil général, vu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem - Idem - Idem - L'entente intercommunale du 1^{er} septembre 2011 ;
<p>Article premier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le présent règlement s'applique à l'école enfantine, l'école primaire et aux classes de développement de la Commune de Marly 2. En matière d'enseignement préscolaire et primaire, la commune collabore avec les communes de Pierrafortstcha et Villarsel-sur-Marly. La collaboration intercommunale est régie par l'entente intercommunale conclue le 12 septembre 1991. 	<p>Article premier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Idem 2. La commune de Marly collabore avec les communes de Pierrafortstcha et Villarsel-sur-Marly pour la scolarisation des élèves des classes enfantines, primaires et de développement. La collaboration intercommunale est régie par l'entente intercommunale conclue le 1^{er} septembre 2011.
<p>Article 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les jours des congés hebdomadaires sont le mercredi après-midi et le samedi pour les classes enfantines, primaires et de développement. 2. En outre, l'enseignement alterné a lieu les mercredis et jeudis matin pour les élèves des classes enfantines, des 	<p>Article 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Idem 2a) En plus de ceux fixés à l'article 1, les élèves d'école enfantine disposent des congés suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} enfantine (4 ans) : lundi après-midi, mardi, jeudi matin et vendredi après-midi

<p>deux premières années de l'école primaire et des degrés correspondants des classes de développement.</p> <p>3. L'horaire journalier et l'horaire des récréations sont fixés par le Conseil communal, sur proposition de la commission scolaire. L'horaire des classes est communiqué par écrit aux parents avant le début de l'année scolaire.</p> <p>4. La commission scolaire peut déroger aux règles sur l'horaire des classes lorsque des circonstances l'exigent ; elle doit toutefois respecter le règlement de la loi scolaire en ce qui concerne le nombre de leçons.</p>	<p>- 2^{ème} enfantine (5 ans) : mercredi matin et jeudi après-midi</p> <p>2b) L'enseignement alterné a lieu les mercredis et jeudis matin pour les élèves des deux premières années de l'école primaire et des degrés correspondants des classes de développement</p> <p>3. Idem</p> <p>4. Idem</p>
--	--

M. Julien D'AGOSTINI, PS, souhaite apporter une modification **Intervention de** rédactionnelle à l'article 5, chiffre 2a : il y a lieu de remplacer le mot **M. D'AGOSTINI** « article 1 » par le mot « chiffre 1 »).

Le Président passe au vote le message 7/12 relatif à la modification du règlement scolaire, avec la modification apportée par M. D'AGOSTINI, qui est acceptée à la majorité évidente. Décision

5. Examen et adoption des budgets 2013

Intervention du Conseil communal

➤ **Examen du budget de fonctionnement**

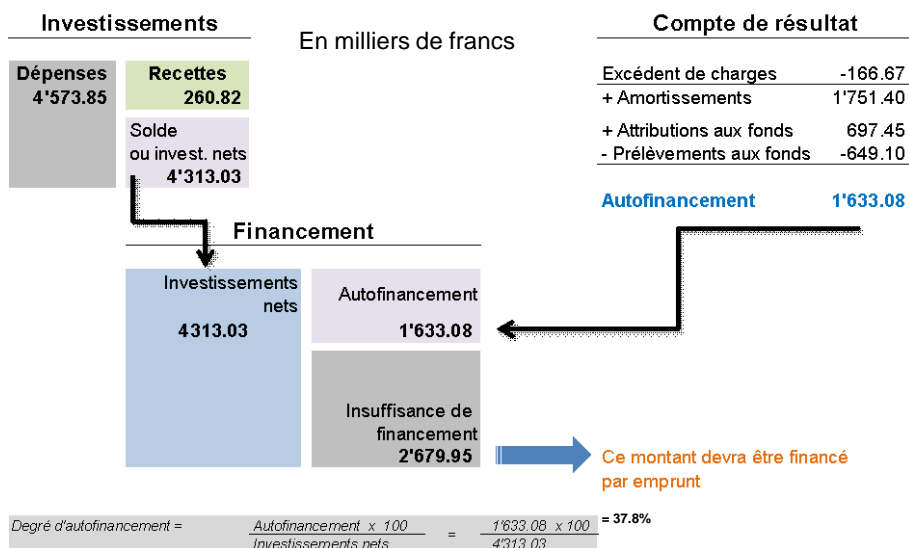
M. Pierre-Alain CUENNET commente, en introduction, divers éléments relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des documents remis à chaque Conseillère et Conseiller.

Les principaux résultats du budget 2013

Budget de fonctionnement (en mios)		Budget des investissements 2013 (en mios) – à charge 2013	
Charges	36.39	Dépenses	4.57
Revenus	36.23	Recettes	0.26
Excédent de charges	0.16	Excédent de dépenses (investissements nets)	4.31
Autofinancement	1.63	Degré d'autofinancement	37.8%
Insuffisance de financement	2.68		

Le degré d'autofinancement est calculé de la façon suivante.

Calcul de l'autofinancement 2013



Avec un autofinancement de 1'633'080 francs, l'insuffisance de financement se monte quant à elle à 2'679'950 francs, montant qui devra être financé par emprunt ; le degré d'autofinancement se monte dès lors à 37,8 %.

M. CUENNET poursuit avec une comparaison du budget de fonctionnement 2013 par rapport au budget 2012.

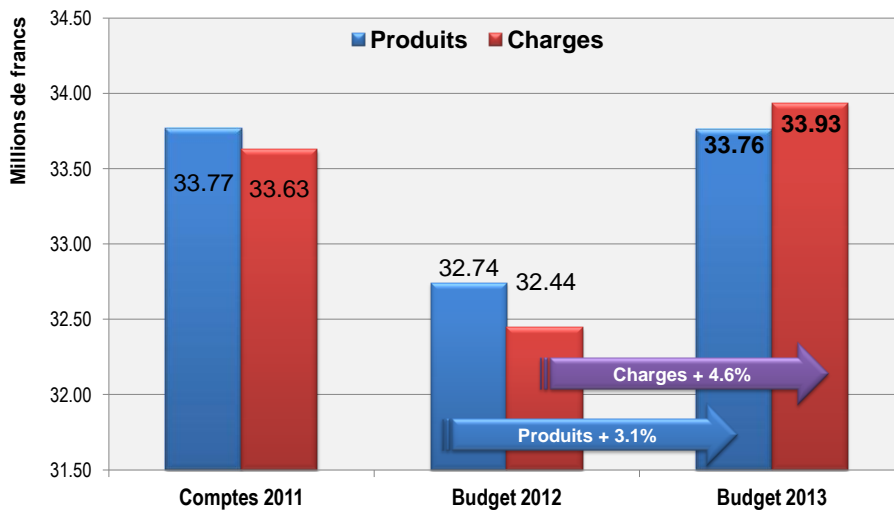
Budget de fonctionnement 2013

En milliers de francs	CARGES B 2013	Ecart à BUDGET 2012	PRODUITS B 2013	Ecart à BUDGET 2012
Total	33'930	+4.6%	33'763	+3.1%
ADMINISTRATION	8'140	+4.7%	1'228	+2.7%
ORDRE PUBLIC	518	+3.9%	408	+1.7%
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'036	+2.5%	468	+9.7%
CULTURE, LOISIRS, SPORTS	934	+2.8%	83	+1.2%
SANTE	2'608	+4.4%	128	0.0%
AFFAIRES SOCIALES	5'272	+3.1%	1'440	-7.9%
TRANSPORTS & COMMUNIC.	1'695	-1.3%	157	+1.9%
PROTECTION & AMENAG. ENVIRONNEMENT	2'376	+20.6%	2'929	+32.8%
ECONOMIE	156	+32.0%	-	-100.0%
FINANCES ET IMPOTS	3'196	+5.5%	26'922	+1.3%

M. CUENNET relève, globalement, une augmentation de charges de 4,6 % pour une augmentation de produits de 3,1 %. Pour ce qui est du chapitre « économie » en particulier, une augmentation de charges de 32 % est prévue. Elle est la conséquence des 30'000 francs inscrits pour l'étape du Tour de Romandie qui aura lieu à Marly le 27 avril 2013.

Par rapport aux comptes 2011, M. CUENNET commente la grille ci-dessous :

Le budget de fonctionnement 2013 (sans imputations internes)



5

L'évolution des charges sur les quatre derniers exercices se présente de la manière suivante :

Evolution des charges

Ecarts annuels

	ΔC2008 -C2009	Δ C2009 -C2010	Δ C2010 -C2011	ΔC2011 -B2012	Δ B2012 -B2013
Charges totales	6.1%	1.9%	-1.2%	-5.4%	3.7%
Charges de personnel	8.6%	5.2%	4.8%	4.0%	4.6%
Biens, services & marchandises	1.9%	-2.7%	1.6%	8.6%	0.8%
Intérêts passifs	1.8%	0.4%	2.3%	-4.8%	1.1%
Amortissements	4.0%	0.3%	5.8%	25.3%	9.9%
Rbts et participations à des collectivités publiques	5.5%	3.7%	-10.3%	7.4%	1.4%
Subventions accordées	3.5%	-6.2%	5.5%	3.5%	4.8%

Dû à l'effet de l'introduction de la péréquation financière intercommunale en 2011 (au lieu des classifications)

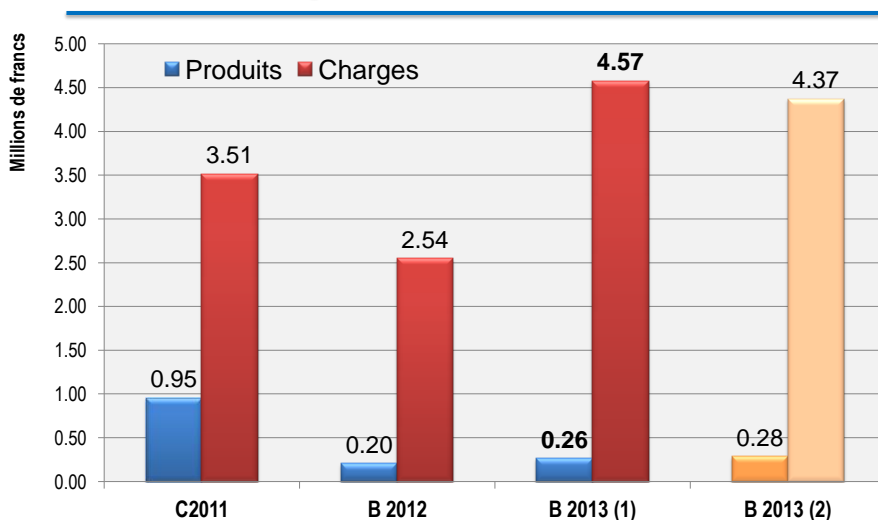
Service des finances

6

Pour 2013, une augmentation de charges de 3,7 % est prévue. M. CUENNET relève que la diminution de 10,3 % est due aux effets de la péréquation financière qui a été introduite.

Au sujet des investissements, M. CUENNET explique qu'il y a pour cette année de nouveaux objets pour 4'573'800 francs, plus les objets déjà votés de 4'368'900 francs, pour un total de 8'942'700 francs. M. CUENNET commente le graphique suivant, par rapport aux comptes 2011 :

Le budget des investissements



B 2013 (1) = nouveaux investissements 2013
B 2013 (2) = anciens investissements (déjà votés)

8

M. CUENNET passe ensuite aux rendements fiscaux et à l'écart entre les budgets 2013 et 2012 :

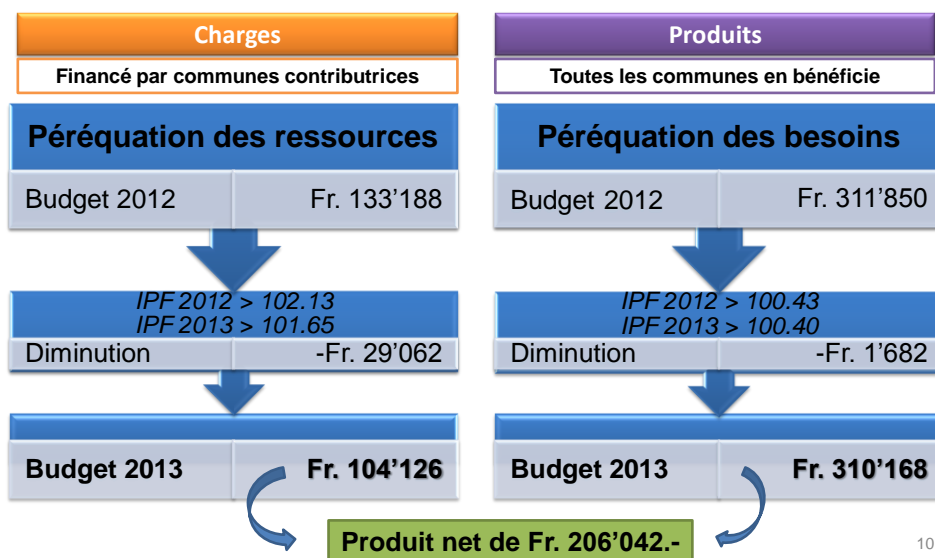
Les rendements fiscaux

	Budget 2013	Budget 2012	Variations en milliers Fr.	Taux de progression
Impôts sur le revenu et la fortune	18'460	19'255	-795	↓ -4.1%
> Impôts sur le revenu	16'400	17'240	-840	-4.9%
> Impôts sur la fortune	1'530	1'485	45	3.0%
> Impôts à la source	530	530	-	0.0%
Impôts sur le bénéfice et capital	2'070	1'476	594	↑ 40.3%
> Impôts sur le bénéfice	1'630	1'045	585	56.0%
> Impôts sur le capital	440	431	9	2.1%
Impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et plus-value, mutations, donations et successions	1'308	1'268	40	↑ 3.2%
Contribution immobilière	3'000	2'950	50	↑ 1.7%
Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	580	571	9	↑ 1.6%
Total	25'418	25'520	-102	↓ -0.4%

La régression est donc de 0,4 % par rapport à 2012.

Au sujet de la péréquation financière, M. CUENNET annonce que commune de Marly en sera encore bénéficiaire en 2013 :

La péréquation financière de Marly



Notre commune contribue donc à hauteur de 104'126 francs de charges et

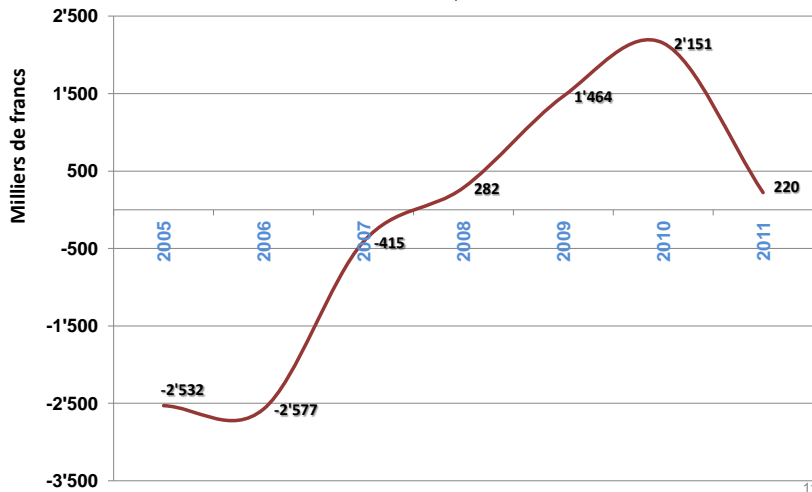
reçoit des produits pour 310'168 francs. Le produit net est de 206'042 francs.

M. CUENNET explique les indicateurs financiers :

Les indicateurs financiers

Evolution des crédits disponibles*

* Dettes nettes ./ limites de crédits autorisées par le SCom

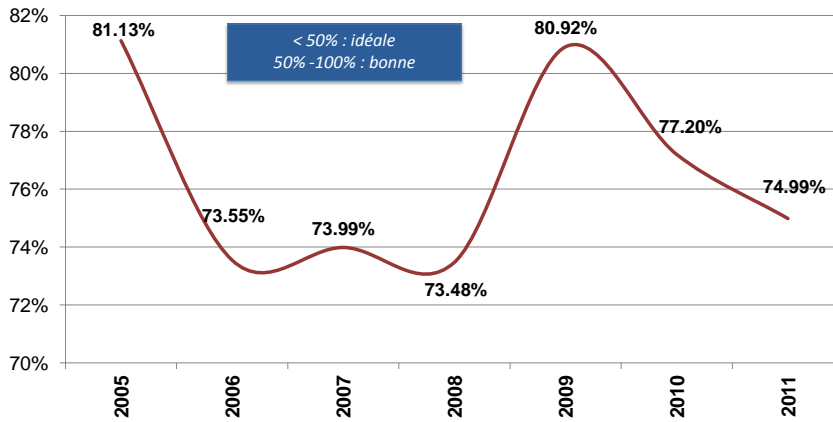


M. CUENNET relève que l'évolution des crédits disponibles est représentée par la dette nette moins la limite de crédit autorisée par le Service des communes. Pour 2011, il constate une évolution de 220'000 francs. Ce graphique sera plus explicite lors de la lecture des comptes 2012 qui aura lieu dans cinq à six mois.

Toujours à propos des indicateurs financiers, M. CUENNET explique le tableau suivant :

Les indicateurs financiers

La dette brute exprimée en % des revenus



Service des finances

12

La dette brute se monte à moins de 75 % pour 2011. Selon le Service des communes, en dessous des 50 %, la situation est idéale ; de 50 à 100 %, la situation est considérée comme bonne. M. CUENNET constate que depuis 2011, la dette brute a tendance à baisser. La commune de Marly est dès lors sur la bonne voie.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD constate **Préavis de la Commission financière** que, compte tenu des frais financiers et des amortissements générés par les objets figurant dans le budget des investissements, une perte de 166'666 francs est estimée pour le budget de fonctionnement.

Le plan financier prévoyait un excédent de produits de 1'031'000 francs et la Commission financière s'inquiète des conséquences de cet écart sur la pérennité du plan des investissements de la commune de Marly à 5 ans. Elle demande au Conseil communal de prendre la mesure de cette dégradation et d'agir sur le contrôle des dépenses et le rythme des investissements.

La Commission a analysé, entre autre, les postes suivantes :

- les traitements et charges sociales : l'augmentation relative est de 5,7 % pour les traitements et les charges sociales augmentent plus ou moins dans les mêmes proportions ; les équivalents plein-temps augmentent de 2.1 soit de 4,2 % ;
- les frais de tutelles et curatelles ;
- les frais liés à l'école enfantine et au cycle scolaire obligatoire ;
- les frais de l'accueil extrascolaire ;

- les frais des crèches ;
- les frais financiers des homes de la Sarine,

et elle a pris acte des dépenses liées, de la péjoration des recettes provenant des divers impôts, ainsi que de la légère augmentation du produit net de la péréquation financière.

Dans ce budget sont compris les intérêts et amortissements liés au budget des investissements. Mme DEFFERRARD se pose légitimement la question de la pertinence des montants calculés quand on constate que la moitié des investissements prévus sont des reports des années antérieures. Le budget de fonctionnement gagnerait à ce que seuls les investissements réalisables dans l'année soient présentés.

La situation de la commune de Marly aujourd'hui lui permet ce budget déficitaire. La Commission financière le préavise favorablement à l'unanimité et demande au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires afin qu'il soit respecté.

En complément, la Commission financière remercie le service des finances, et plus particulièrement M. DUPONT pour son entière collaboration afin que la Commission reçoive tous les documents ou informations nécessaires à la réalisation de son travail.

M. Sergio MANTELLI, PLR, indique qu'à l'instar de la Commission *Intervention de M. MANTELLI* financière, le PLR a pris connaissance avec une certaine inquiétude du budget présenté. En effet, il fait les constatations suivantes : un déficit de 166'000 francs au lieu d'un bénéfice de 1,31 million tel qu'il était prévu dans le plan financier (la dernière actualisation datant de mars 2012), une augmentation des frais du personnel de 347'000 francs par rapport au budget 2012, de 215'000 francs par rapport au plan financier et de 638'000 francs par rapport aux comptes 2011. Cette évolution est due aux conséquences des adaptations opérées ces deux dernières années, mais également à l'augmentation de 2,5 postes dans l'effectif. Bien que les investissements nets 2013, sans le report à hauteur de 4,313 millions de francs, soient inférieurs de 1,86 million par rapport au plan financier, on constate qu'un certain nombre d'objets n'étaient pas prévus dans ce plan, ce qui laisse présager que la facture pour les années à venir risque d'être nettement plus lourde que ce qui avait été prévu. Tout ceci alors que les recettes d'impôt ont tendance à fléchir et que cette tendance, selon les inquiétudes du canton, va vraisemblablement se poursuivre au cours des années prochaines.

Le PLR s'inquiète de cette évolution au niveau des dépenses. Si cette tendance se poursuit, on sera confronté bien plus tôt que prévu au besoin d'augmenter les impôts. M. MANTELLI, au nom du groupe PLR, demande au Conseil communal de réviser rapidement les plans et priorités d'investissement afin de maintenir le cap d'un plan financier établi au début de la législature et qui ne prévoyait pas d'augmentation d'impôt jusqu'en 2016 au moins. Pour l'avenir, il s'attend également à ce que le Conseil communal fasse preuve de fermeté et mène une politique active d'ajustement des dépenses et des investissements, en fonction des moyens réellement disponibles.

Le Président passe en revue le budget de fonctionnement 2013, chapitre par chapitre. Il demande au Conseil général de préciser la page et le n° du compte lors de chaque intervention. ***Intervention du Président***

Chapitre 0 – Administration

Page 4 – compte 023.316.00 – Frais d'ordinateur

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, constate que dans ce budget, comme dans celui de 2012 d'ailleurs, les frais informatiques sont élevés, si on prend en compte également ceux qui figurent sous le point 21 consacrés aux écoles et aux aménagements. C'est un montant de 148'500 francs qui est prévu. Ce montant, divisé par 32 postes, donne un coût de plus de 4'600 francs par poste et par année, sans l'investissement. Cela représente 3 à 4 fois le prix d'un ordinateur neuf avec les licences. M. SPÄTH souhaite que le Conseil communal se positionne par rapport à ces coûts.

Intervention de M. SPÄTH

M. Jean-Pierre HELBLING explique que dans le montant total sont compris les frais d'hébergement pour le SITEL, soit environ 65'000 francs, les licences de programmes, soit environ 35'000 francs, le service des écoles, la liaison pour la fibre optique, les contrats de maintenance et l'entretien du matériel. En additionnant tous ces chiffres, on arrive à ce montant de 148'500 francs. ***Intervention du Conseil communal***

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, relève que ce n'est pas la fibre optique qui coûte très cher. Il estime qu'aujourd'hui il est possible d'arriver à des frais qui tournent autour de 2'000 francs par poste. Il propose donc une réduction de la moitié de ce qui est présenté, respectivement de 75'000 francs pour l'administration et de 11'000 francs pour les écoles. ***Intervention de M. SPÄTH***

M. Jean-Pierre HELBLING souligne qu'il est tout à fait utopique de vouloir ***Intervention du***

diviser un tel compte par deux, ce n'est pas réaliste, l'administration ne pourrait plus travailler. Ce n'est pas une façon d'entreprendre des budgets et M. HELBLING ne comprend pas cette attitude. Le Conseil communal est bien entendu prêt à réévaluer ce compte de l'informatique. Mais pour pouvoir travailler l'année prochaine, M. HELBLING estime qu'on ne peut pas simplement couper la moitié du montant. Il propose de maintenir le montant annoncé. **Conseil communal**

Mme Dominique ALT, PDC, demande si la liaison SITEL, respectivement le contrat de maintenance, est en fait un contrat de licence, annuellement renouvelable. **Intervention de Mme ALT**

M. Jean-Pierre HELBLING répond que la commune de Marly est engagée contractuellement avec le SITEL. Il relève cependant que tout contrat peut se renégocier. Il n'était toutefois pas prévu de le faire en 2013. **Intervention du Conseil communal**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, comprend les soucis de M. SPÄTH. Il propose dès lors que la Commission informatique analyse plus en détail la situation. Cependant, pour 2013, il ne peut pas imaginer diviser par deux le montant présenté au budget. **Intervention de M. SCHORDERET**

Pour M. HELBLING, il est légitime de se poser la question s'il est toujours nécessaire de faire partie du SITEL. La Commission informatique devra certainement se pencher sur la question. **Intervention du Conseil communal**

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, est bien sûr convaincu qu'il ne faut pas tout bloquer. Il tient toutefois à relever que le même problème s'est posé l'année dernière et qu'aujourd'hui on se trouve dans la même situation. Il demande un effort au Conseil communal, en se référant au message de départ du PLR, soit de faire attention aux coûts. La réponse donnée ce soir ne le satisfait pas. **Intervention de M. SPÄTH**

M. Pierre-Alain CUENNET souhaite apporter quelques précisions en sa qualité de membre de la Commission informatique. Effectivement, il n'est pas possible au 1^{er} janvier 2013 de se passer de la liaison CommuNet, bien que le délai de résiliation soit assez court. M. CUENNET va proposer à la Commission informatique, début janvier 2013, de demander des offres à d'autres maisons pour pouvoir comparer les coûts. **Intervention du Conseil communal**

Mme Dominique ALT, PDC, ajoute que, du temps où elle était encore Présidente de la Commission financière, chacun avait sa propre base de données, manuelle pour certains, sans aucun lien informatique entre les **Intervention de Mme ALT**

services et les étages. Le pas qui a été fait en travaillant avec le SITEL a été d'une grande nécessité et d'un grand apport. Elle peut assurer que si c'était à refaire, elle le referait.

M. Charles-Henri VUILLE, MV, a l'impression qu'on essaie de comparer des pommes et des poires. Il souhaiterait que le Conseil communal fasse une information plus détaillée. Il ne pense pas qu'il faille partir sur des appels d'offres sans avoir de concept. **Intervention de M. VUILLE**

M. Jean-Pierre HELBLING relève que le Conseil communal attend les propositions de la Commission informatique sur la nécessité de continuer le contrat qui lie la commune de Marly au SITEL. Le Conseil communal compte sur l'avis de la Commission informatique, car il a besoin de spécialistes qui puissent le renseigner sur la meilleure solution à adopter pour le futur. **Intervention du Conseil communal**

Compte tenu de la réponse donnée par le Conseil communal et plus spécialement par M. CUENNET qui s'engage à demander conseil à la Commission informatique, M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, retire sa proposition de diviser le montant présenté par deux, en espérant toutefois qu'au prochain budget on ait une nette amélioration, si ce n'est au moins une proposition pour baisser ce coût. **Intervention de M. SPÄTH**

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Page 7, compte 021.310.00

M. Sergio MANTELLI, PLR, constate qu'il y a une augmentation de 8'800 francs par rapport au budget 2012 pour l'achat de la fourniture scolaire. Comme il n'existe aucune explication pour cette augmentation, le groupe PLR propose de s'en tenir au montant prévu au budget 2012, soit 124'700 francs. **Intervention de M. MANTELLI**

Mme Françoise SAVARY relève que ce montant de 8'800 francs concerne l'acquisition de matériel supplémentaire, notamment en raison de l'introduction en 2013 de l'anglais pour les 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires. **Intervention du Conseil communal**

Page 7, compte 16.380.00 – attribution au fonds de construction abris pc

M. Edgar SCHORDERET, PDC, informe que le Grand Conseil a validé, ce matin, la nouvelle loi sur la protection civile. Cette loi indique que le canton va gérer une grande partie des activités de la protection civile dans le futur. Marly dispose actuellement de 1,2 ou 1,3 million de francs dans le fonds de la protection civile. M. SCHORDERET se demande s'il est encore vraiment **Intervention de M. SCHORDERET**

nécessaire d'alimenter ce fonds à hauteur de 30'000 francs.

M. Eric ROMANENS répond que si changement il y a eu de la loi sur la protection civile, tout n'a pas changé pour autant. La contribution au fonds continue d'exister, à un taux de recouvrement moindre certes. Toutes les communes ont toujours l'obligation de continuer à mettre des places protégées à disposition de leurs habitants, raison pour laquelle ce montant de 30'000 francs est budgétisé. Marly dispose bien de 1,2 ou 1,3 million. Une partie de ce fonds sera utilisée pour refaire l'ancien poste de commandement et une autre partie pour faire un abri de 400 places sous la nouvelle école de Grand-Pré. Ceci reste une obligation légale. Le fait que le canton reprenne une grande partie des activités de la protection civile ne veut pas dire qu'il n'y aura plus 1 franc utilisé par les communes pour la protection civile.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI, PLR, revient au compte n° 21.310.00. Il prend note des explications fournies par le Conseil communal concernant le besoin de fournitures scolaires supplémentaires compte tenu de l'introduction de l'anglais. Il constate toutefois que ce compte est passé de 116'523 francs en 2011 à 124'700 francs au budget 2012, et à 143'500 francs au budget 2013. Ce sont des augmentations importantes, alors que le nombre d'élèves a tendance à diminuer. M. MANTELLI retire sa demande de baisse au niveau du budget 2013. Par contre, il souhaite obtenir des explications détaillées pour cet écart de 8'800 francs et, s'il n'y a pas lieu d'avoir un montant si élevé, que le Conseil communal en tienne compte et qu'on retrouve la différence dans les comptes 2013.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Chapitre 3 – Culture, loisirs et sports

Page 10, compte n° 34.014.01 – entretien et réfection des installations sportives extérieures

***Intervention du
Conseil communal***

Sur question de M. Sergio MANTELLI, PLR, M. Eric ROMANENS explique que le montant de 50'000 francs qui a été alloué ces années dernières reste. Simplement, dans ce cadre-là, il est nécessaire d'acheter une protection supplémentaire pour la ligne de tir du lancer du poids et du disque sur la piste qui se trouve entre le terrain 1 et le terrain 2 du FC Marly.

M. Sergio MANTELLI, PLR, souhaite savoir si l'on a absolument besoin de cette protection supplémentaire et également si cette activité de lancer du poids et du disque est bien utile.

***Intervention de
M. MANTELLI***

M. Eric ROMANENS répond que, par mesure de sécurité, cette protection est indispensable, c'est même une obligation légale pour la pratique de ces disciplines. Il s'agit d'activités de l'athlétisme, qui méritent d'être soutenues, dans le cadre de l'aide que la commune essaye d'apporter aux 58 sociétés actives à Marly. On peut soutenir ces disciplines au même titre qu'on rallonge un podium pour la Gérinia.

Intervention du

Conseil communal

Page 10, compte n° 30.352.00 – Participation à l'Agglo., promotion culturelle

Intervention de

M. BRÜGGER

M. Samuel BRÜGGER, UDC, souhaite connaître les raisons d'une telle augmentation de ce poste.

M. Eric ROMANENS explique que c'est une dépense liée à l'Agglomération. Pour cette année, il a été décidé que le montant à disposition de la culture serait augmenté.

Intervention du

Conseil communal

M. HELBLING informe que ce montant n'a pas seulement été augmenté pour Marly. Par le passé, c'était Coriolis Promotion qui gérait les subsides culturels. Chaque année, il y avait une augmentation automatique due au nombre d'habitants dans les communes. Lorsque l'Agglomération a repris cela, l'augmentation par rapport au nombre d'habitants est tombée, de sorte que le montant stagnait. L'Agglomération a alors décidé de ramener le montant de 1'700'000 francs mis à disposition de la culture à 2 millions, ceci sur trois ans. Pour l'année prochaine, ce sont donc environ 100'000 francs supplémentaires qui seront mis à disposition pour la culture.

➤ **Examen et adoption des investissements**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD relève que le budget des investissements totaux pour 2013 présente des dépenses pour 8'942'780 francs et des encaissements pour 541'820 francs, soit un total net de 8'400'960 francs.

Préavis de la

Commission financière

De manière générale, la Commission financière se plaint de la qualité des messages qui sont proposés. Il y manque souvent le contexte qui lui permettrait, ainsi qu'aux groupes, de mieux appréhender les enjeux faisant l'objet des investissements. La Commission constate également que seule la moitié des investissements prévus au plan financier 2013 est soumise, alors que l'autre moitié consiste en des reports des années antérieures. La Commission demande instamment au Conseil communal de ne présenter que les investissements qui seront réalisables dans l'année.

Message 09/12**Complexe scolaire de Marly Grand-Pré**

M. Jean-Pierre HELBLING souligne que l'investissement qui est présenté dans ce message est l'aboutissement d'un long processus et de réflexions au sujet de la rénovation, de l'assainissement ou de l'agrandissement en matière de bâtiments scolaires. Le nouveau bâtiment pour lequel le Conseil communal demande le crédit de construction est fonctionnel. Il comprend toutes les commodités nécessaires à une bonne instruction scolaire. Le projet est maintenant connu, d'autant plus que la Commission de bâtisse a fait un excellent travail. Elle a pu poser les questions nécessaires et faire ses remarques dans l'élaboration du projet. Si des questions techniques surgissaient, elle y répondra bien volontiers.

M. HELBLING précise que le prix concernant le bâtiment, par rapport à la première mouture, correspond au devis datant du mois de novembre. Il remercie la Commission de bâtisse et la Commission technique, ainsi que les architectes et toutes les personnes qui ont œuvré jusqu'à ce jour pour la préparation de cet important dossier.

M. HELBLING passe en revue la planification des travaux :

- mise à l'enquête au début du mois de janvier 2013,
- adjudication d'un premier lot de travaux à fin août 2013,
- démarrage du chantier vers le 15 septembre 2013,
- fin des travaux du bâtiment principal prévue à fin juillet 2015,
- démolition du Pavillon 2 durant le mois d'août 2015,
- poursuite des aménagements extérieurs en septembre et octobre 2015.

Cette planification a été présentée lors de la dernière séance de la Commission de bâtisse.

Pour terminer, M. HELBLING relève que le domaine scolaire disposera, avec ces infrastructures, de moyens modernes et adéquats. Il ne peut que recommander au Conseil général l'acceptation de ce message.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Intervention du
Conseil communal***

***Préavis de la
Commission financière***

En fonction du tableau présenté, Mme Dominique ALT, PDC, constate ***Intervention de Mme ALT*** qu'effectivement il n'y a pas de surprise entre la première version présentée et la version définitive retenue.

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI se dit toujours un peu ***Intervention de M. MANTELLI*** sceptique quant à l'urgence de la réalisation de cet ouvrage par rapport à une évolution démographique enfantine qui reste stagnante ou en recul. Il reconnaît toutefois le besoin d'une rénovation du bâtiment actuel ainsi que la qualité du projet présenté. Le PLR propose d'accepter ce message.

Le Président passe au vote le message 09/12 relatif au complexe scolaire de Marly Grand-Pré qui est accepté à la majorité évidente contre 0. ***Décision***

Message 23/12

Renouvellement du parc informatique scolaire

Mme Françoise SAVARY souhaite compléter le message présenté. Le ***Intervention du Conseil communal*** processus a en fait été déclenché par la Commission scolaire au moment où il a fallu mener une réflexion sur le nouveau bâtiment et la rénovation de Cité et sur ce que devait être une classe idéale. Mme SAVARY relève qu'il a rapidement été nécessaire de créer un groupe informatique qui a planché sur le dossier. Sa démarche a été de faire une analyse de l'existant, d'échanger avec les enseignants, puis de définir les besoins. Au niveau du matériel actuel, les classes ne sont pas suffisamment équipées. Aucun investissement nouveau n'a été fait depuis 2006. Les seules dépenses concernaient des réparations, remplacements ou de l'entretien. Comme le message proposé le soulève, la philosophie de l'utilisation des ordinateurs en classe changeait. En effet, lors des derniers investissements il y a 7 ans, il s'agissait simplement d'encourager à l'utilisation en classe. De l'eau a coulé depuis et les pratiques ont changé. A présent, c'est la norme de travailler avec des moyens multimédias. On ne demande plus aux enseignants des projets qu'ils pourraient éventuellement avoir dans ce domaine, mais les réalisations accomplies. Mme SAVARY se réfère au catalogue que le Plan d'études romand impose désormais aux maîtres. Les compétences qu'un enfant doit avoir à la fin de sa sixième année primaire sont : produire un document cohérent en recourant aux appareils audiovisuels et informatiques, taper un texte personnel de manière autonome en utilisant la correction orthographique, chercher et analyser des productions médiatiques, comparer les différents éléments des deux images (cadrage, couleur, lumière, etc.), réaliser des productions

médiatiques (vidéo, son, site internet), et respecter les lois en vigueur dans le domaine de la publication de l'usage internet.

Si l'on veut que les élèves acquièrent ces compétences, il est nécessaire de les équiper en matériel. Le matériel est une chose, son utilisation en est une autre. A ce sujet, plusieurs questions ont été posées aux enseignants. Mme SAVARY estime intéressant de relever que le 70 % des enseignants se déclarent motivés ou très motivés par le projet. Cela est réjouissant, mais il ne fait pas oublier les 30 % qui sont moins motivés. La même constatation peut se faire lorsque l'on demande aux maîtres s'ils sont formés ou prêts à le faire le cas échéant, par exemple pour l'interactif. Il est relevé à ce sujet que les enseignants ont tous une formation au centre Fri-Tic. Dans ce domaine, c'est le canton qui détient les compétences. La formation et l'accompagnement ont encore été améliorés par le centre Fri-Tic avec la mise en œuvre du concept PERMITIC. Des personnes ressources, payées par le canton, peuvent et doivent être sollicitées par les maîtres. Forte de toutes ces constatations, la Commission scolaire a imaginé une école fonctionnelle dans ce domaine et établi ce que devait contenir une salle de classe et un bâtiment type. Même si tous ces investissements sont urgents et qu'il faudrait que nos enfants puissent en bénéficier dès à présent, le Conseil communal propose une mise en œuvre échelonnée sur cinq ans. Il s'agira d'investir près de 150'000 francs par année, sauf en 2015. Un tiers de ce montant peut être considéré comme du rattrapage du retard pris, le reste comme l'effort à faire pour avoir une école moderne. Cet échelonnement permet, d'une part, de respecter un budget tendu mais également de faire le point avec enseignants et spécialistes à la fin de chaque année et de proposer des réajustements techniques.

A titre d'expert externe sollicité par le Conseil communal, M. Nicolas **Intervention de**
MARTIGNONI, responsable du Centre Fri-Tic, rappelle les **M. MARTIGNONI**
recommandations du canton concernant l'équipement pour pouvoir
atteindre les objectifs qui sont très ambitieux pour les jeunes. Les
recommandations sont d'avoir un minimum strict d'un ordinateur de moins
de cinq ans pour cinq élèves, de façon à pouvoir mettre en œuvre dans les
classes des activités qui permettent aux élèves d'atteindre les objectifs
demandés.

Le préavis de la Commission financière est négatif, à l'unanimité, précise **Préavis de la**
Mme Anne DEFFERARD. La Commission serait favorable uniquement à **Commission financière**
l'octroi de la part de l'investissement prévue pour 2013, soit 145'000 francs,

et demande au Conseil communal de solliciter à nouveau le Conseil général avec un rapport sur l'expérience de ces deux classes au bout de 2 ans. La suite des investissements ne devrait concerner que l'école de Marly Cité, étant donné que la nouvelle école de Grand-Pré sera équipée en informatique selon le budget de construction.

M. Claude BAYS, pour le groupe PDC, est pour sa part favorable à une école moderne dotée des outils qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'on lui fixe. Il soutient le concept imaginé par le Conseil communal et la Commission scolaire afin de placer Marly dans la moyenne fribourgeoise en matière d'informatique scolaire. Le PDC sait qu'il faut augmenter le nombre d'ordinateurs par classe et qu'il faut doter chacune d'elles de moyens de projection. Au-delà des considérations matérielles et techniques, au-delà de savoir s'il importe d'équiper les salles de classe de cinq ou de six ordinateurs, de savoir si les antennes wi-fi sont placées aux endroits adéquats, le groupe PDC croit surtout qu'il est temps pour le législatif marlinois d'indiquer une direction claire en matière d'école et d'informatique pour les années à venir et montrer quels choix il veut faire. Nous ne sommes plus au stade expérimental, mais à celui de l'utilisation quotidienne de l'informatique dans nos écoles : il est désormais normal d'avoir suffisamment de bon matériel en classe. Ce message donne l'occasion de montrer une direction claire, d'adopter une philosophie en la matière et le PDC le soutient ardemment.

A toutes les bonnes raisons invoquées par le Conseil communal, M. BAYS estime qu'il faut rajouter le phénomène des nouvelles constructions. Il faut faire attention à ne pas créer une inégalité entre des élèves qui seraient dans des bâtiments tout neufs avec un grand nombre d'ordinateurs et des élèves qui seraient scolarisés dans d'anciens bâtiments mal dotés. Le PDC voit ici la possibilité d'envoyer un double message. Le premier message s'adresse évidemment aux enfants. Ce sont eux qui sont au cœur du projet. Accepter cette dépense c'est leur dire : « nous mettons à votre disposition du matériel cohérent, cela nécessite un effort de la part de la commune et de la collectivité. Avec cet effort, nous respectons votre statut d'écoliers et nous attendons respect de votre part également à l'égard du matériel et des objectifs ». Le second message s'adresse aux enseignants des classes primaires. C'est l'occasion de leur dire la reconnaissance du travail qu'ils accomplissent tous les jours. Ce deuxième message s'adresse aussi aux futurs enseignants qui postuleront à Marly. Dans ce domaine, l'employeur

**Intervention de
M. BAYS**

ne tient actuellement pas le couteau par le manche. La possibilité pour eux de travailler dans un environnement moderne les motivera peut-être à postuler à Marly.

Quant aux aspects techniques, M. BAYS estime qu'il y a des virages qui ne doivent pas être manqués et que l'échange des avis de chacun est important.

Quant à la proposition de la Commission financière de séparer l'investissement en tranches, le Conseil général doit bien comprendre que cette idée empêche tout concept. Le faire ainsi mettra Marly dans le bas du classement des communes fribourgeoises au nombre d'élèves par ordinateur qui resterait à environ 8 à 9 enfants par ordinateur, alors que la moyenne cantonale se situe aux alentours de 5 élèves par ordinateur. En outre, accepter la proposition de la Commission financière serait une inégalité de traitement entre nouveaux bâtiments, dans lesquels est intégré déjà ce concept informatique dans le budget qui vient d'être accepté, et les anciens bâtiments. Ce n'est pas l'idée de l'école, des enfants, de l'éducation et de l'avenir que le PDC se fait et M. BAYS espère sincèrement que le Conseil général sera ralliera au point de vue unanime du PDC.

Sans mettre en doute la nécessité d'investir dans des moyens informatiques modernes, M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, relève trois points par rapport au message. Le premier concerne la somme d'investissement qu'il considère comme très importante. Le second est en rapport avec le timing de l'investissement. Et le troisième a trait aux frais de fonctionnement de 10'000 francs. Ce montant correspond à peu près à 20 francs par poste et par année. En comparaison avec les 4'600 francs par année et par poste du reste du parc informatique, il se demande d'où provient une telle différence. M. SPÄTH estime que le message n'est pas assez approfondi et en suggère le renvoi. **Intervention de M. SPÄTH**

Au nom du groupe PLR, M. Sergio MANTELLI précise qu'il veut également une école moderne avec des outils adaptés aux besoins des élèves. Il est toutefois étonné et un peu sceptique par rapport aux montants qui sont proposés et à l'ampleur de l'équipement. Le groupe PLR suit également l'avis de la Commission financière. Il propose de modifier le message, d'accepter les 145'000 francs pour le budget 2013 et de ne pas accepter les autres montants pour l'instant. **Intervention de M. MANTELLI**

Sur question du Président, M. Bertrand SPÄTH, pour le groupe MV/PVL, maintient sa proposition de renvoi. **Intervention de M. SPÄTH**

Face à ce message qui a déclenché de longues discussions, M. Bruno ***Intervention de***
RÜEGER, pour le groupe PS, prend position de la manière suivante : ***M. RÜEGER***
plusieurs points du message ne sont pas clairement établis, la priorité des
achats n'est pas définie, de même que le plan de dépense du montant mis
au budget. L'utilisation de tablettes n'apparaît pas clairement dans le Plan
d'études romand. Mais le groupe PS soutient fortement l'idée de
l'équipement informatique des classes de Marly et est favorable au
renouvellement des ordinateurs, avec un plan d'équipement sur cinq ans,
ceci bien que certains membres soient dérangés par ce délai de cinq ans
dans un domaine évoluant très vite. Le groupe PS est plutôt favorable à
une enveloppe globale.

***Le Président passe au vote le renvoi du message 23/12 relatif au Décision
renouvellement du parc informatique scolaire qui est rejeté à la
majorité évidente.***

Sur question du Président, M. Sergio MANTELLI, PLR, maintient sa ***Intervention de***
proposition de modifier le message, d'accepter les 145'000 francs pour une ***M. MANTELLI***
phase pilote et de revenir avec un bilan et de proposer les investissements
pour les années successives.

***Le Président passe au vote le message 23/12 relatif au renouvellement Décision
du parc informatique scolaire tel que présenté par le Conseil
communal qui est accepté par 27 voix contre 13.***

Message 10/12

Aménagement des locaux de l'Accueil extrascolaire de Marly Cité

M. Jean-Pierre HELBLING explique que pour faire face à la demande ***Intervention du***
toujours croissante de placement d'enfants auprès de l'Accueil ***Conseil communal***
extrascolaire, le Conseil communal a cherché un local adéquat pour ce
service. Une seule solution a été trouvée. C'est l'utilisation du local du
Groupe Scout de Marly. Cette solution provisoire est possible pour autant
que ce local fasse l'objet d'aménagements exigés par le Service de
l'enfance et de la jeunesse et par le Service public de l'emploi.
M. HELBLING précise qu'il n'a jamais été dans l'esprit du Conseil
communal de supprimer les locaux occupés par les scouts. Il relève au
passage l'excellent travail accompli en faveur de notre jeunesse. Mais cet
échange de locaux est réalisé dans l'urgence et n'est donc pas une solution
idéale. Le Conseil communal va, en collaboration avec le Groupe Foucault,
continuer de chercher une solution conviviale afin que celui-ci puisse
continuer son activité dans des conditions optimales. Dans cet esprit,

M. HELBLING invite le Conseil général à accepter le message présenté.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission **Préavis de la Commission financière**. Mme Anne DEFFERRARD précise encore que cette Commission part du principe qu'il n'y aura pas de travaux réalisés pour le local des scouts aux frais de la commune.

M. Jean-Pierre OERTIG, PLR, demande quel est le résultat de l'enquête menée auprès de la population au sujet des besoins de l'Accueil extrascolaire. **Intervention de M. OERTIG**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que cette enquête a été présentée au Conseil communal. Il se propose de publier les résultats sur le site Internet, afin que le Conseil général puisse en disposer. **Intervention du Conseil communal**

M. BAYS précise que le groupe PDC avait prévu une intervention à ce moment du débat par rapport à la situation des scouts. Il est cependant satisfait de la prise de position apportée par M. HELBLING par laquelle ce dernier reconnaît toute la légitimité du travail accompli par les scouts. Le groupe PDC prend note que le Conseil communal a décidé d'accompagner les scouts concrètement et de leur trouver un nouveau local très rapidement. **Intervention de M. BAYS**

M. HELBLING ajoute qu'une réponse va être donnée à la lettre envoyée par les scouts en leur proposant une rencontre en début d'année destinée à trouver ensemble une solution acceptable. **Intervention du Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI, PLR, demande si le montant de 50'000 francs sera suffisant pour couvrir les besoins de réaménagement et les besoins d'aménagement du local pour les scouts. **Intervention de M. MANTELLI**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que les 50'000 francs sont uniquement prévus pour l'aménagement du nouveau local de l'Accueil extrascolaire, c'est-à-dire le sous-sol de l'école de Marly-Cité. Par contre, les scouts pourront disposer du local de l'Accueil extrascolaire tel quel, puisque des sous-sols existent pour l'entreposage du matériel. Pour les réunions de plus grands groupes, des mesures ont été prises afin de disposer éventuellement de la salle Oxygène. **Intervention du Conseil communal**

Si le montant de 50'000 francs couvre l'ensemble des frais, M. Sergio MANTELLI informe que le PLR est favorable au message présenté. **Intervention de M. MANTELLI**

Mme Véréne TSCHANZ, MV, précise à l'attention de M. MANTELLI que le local de l'Accueil extrascolaire a été entièrement rénové il y a quatre ans. **Intervention de Mme TSCHANZ**

De ce fait, aucun frais n'est à prévoir pour les scouts.

Le Président passe au vote le message 10/12 relatif à l'aménagement des locaux de l'Accueil extrascolaire de Marly Cité qui est accepté à la majorité évidente contre 0.

Message 11/12

Rénovation de la halle polyvalente de Marly Cité

M. Jean-Pierre HELBLING se réfère au message présenté qui contient une photographie assez révélatrice. Il s'agit de minimiser les risques de se planter des échardes sur la scène, notamment lors de spectacles d'enfants. Le sol de cette scène est dégradé. Il est donc important de le rénover et de changer le rideau qui date de 1969. C'est une partie de la rénovation de cette salle qui est prévue à long terme. Pour des raisons financières, le Conseil communal propose de rénover ce qui est le plus urgent, c'est-à-dire la scène et le rideau. ***Intervention du Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière, qui considère que ces travaux font partie de l'enveloppe globale prévue au plan financier, soit 3'100'000 francs, et ne seront plus à refaire, ce qui est confirmé par le Conseil communal. ***Préavis de la Commission financière***

M. Samuel BRÜGGER, pour le groupe UDC, se dit d'accord pour refaire le sol, mais estime que 30'000 francs pour changer le rideau, peu souvent utilisé, cela est un peu coûteux. ***Intervention de M. BRÜGGER***

M. Jean-Pierre HELBLING informe que si l'on désire changer un rideau de qualité identique à celui existant, ce sont les prix demandés. ***Intervention du Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI relève que si ces travaux font partie de ceux qui sont prévus entre 2015 et 2017, le PLR préavisé favorablement ce message. Il estime également que le prix du rideau est onéreux et demande au Conseil communal de revoir ce poste à la baisse. ***Intervention de M. MANTELLI***

M. HELBLING précise que si le Conseil communal trouve un rideau moins cher avec une qualité identique, il est bien évident qu'il en tiendra compte. ***Intervention du Conseil communal***

M. Marc ROMANENS estime que si la scène se trouve dans l'état actuel, c'est qu'elle a été réalisée en épicea, c'est-à-dire avec un bois tendre qui avec les années s'effrite assez rapidement. Il demande si le montant de 10'000 francs comprend un autre bois, par exemple le chêne qui est nettement plus résistant à l'usure et au temps. ***Intervention de M. ROMANENS***

M. Jean-Pierre HELBLING tient compte de cette remarque et précise que le ***Intervention du***

bois choisi sera résistant au temps.

Conseil communal

M. Luigi RIO, PS, désire apporter une précision au sujet du choix du bois de la scène. Il pense qu'il est important dans une salle de spectacle d'avoir une scène dans laquelle on puisse visser un décor. Ce n'est pas avec une scène en chêne que cela serait possible, ni avec un plancher ciré.

**Intervention de
M. RIO**

Le Président passe au vote le message 11/12 relatif à la rénovation de la halle polyvalente de Marly Cité qui est accepté à la majorité évidente contre 0.

Décision

Message 12/12

Achat d'une nacelle élévatrice pour la halle omnisports

M. Jean-Pierre HELBLING explique que l'achat de cette nacelle permettrait d'intervenir dans des travaux d'entretien jusqu'à une hauteur de 10 mètres et pour des nettoyages ou des remplacements d'ampoules par exemple. Actuellement, une entreprise est mandatée et intervient en facturant l'utilisation d'une telle nacelle. Avoir cet outil sur place permettrait aussi d'intervenir plus rapidement, ce qui apporte une grande souplesse aux employés concernés. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose d'accepter cet achat de nacelle.

**Intervention du
Conseil communal**

A l'unanimité, la Commission financière préavis négativement ce message. Elle considère cette dépense comme non prioritaire.

**Préavis de la
Commission financière**

Le Président passe au vote le message 12/12 relatif à l'achat d'une nacelle élévatrice pour la halle omnisports qui est refusé par 24 voix contre 17.

Décision

Message 13/12

Construction de l'habitation du domaine rural (ferme du Port)

Après que Mme HERREN, maman du fermier de ce domaine, a quitté la séance, se refusant, M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, rappelle que suite au départ du fermier, M. ROULIN, pour cause de retraite, le Conseil communal décidait en début d'année 2010 de ne pas vendre ce domaine, de le louer en une seule entité et d'accorder le fermage à M. Dominique HERREN. Le Conseil communal était alors bien conscient que des travaux de rénovation seraient nécessaires, tant au rural qu'à la maison d'habitation. Une liste de travaux à effectuer a été établie par le service technique communal et le coût de ces interventions a été devisé à 595'000 francs pour le rural et à 525'000 francs pour l'habitation, soit au total un montant de 1'120'000 francs. La solution choisie en son temps par le Conseil communal permettait de conserver ce domaine en tant que

**Intervention du
Conseil communal**

patrimoine. Sur le plan social, elle permet à une famille d'élaborer et de réaliser un projet durable. Des discussions ont eu lieu avec le nouveau fermier afin de trouver un consensus sur les modalités de rénovation de ces bâtiments pour arriver à un partage des investissements. Le fermier prend en charge tous les travaux se rapportant au rural et la commune se concentre sur l'habitation. Ces différents travaux seront listés et intégrés au bail à loyer afin d'avoir une transparence totale lors de la remise ou la fin de l'exploitation. En tant que propriétaire, la commune a le devoir de mettre des locaux décents en location. Actuellement, toutes les pièces de la maison d'habitation ne peuvent être utilisées, et certaines sont insalubres. La solution décrite dans le message est donc celle préconisée par le Conseil communal qui demande au Conseil général de la soutenir.

A l'unanimité, la Commission financière préavis favorablement ce message. Elle demande qu'un accord soit conclu afin de préserver les intérêts de la commune.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Jean-Pierre HELBLING précise que tous les travaux sont effectués avec l'accord de la commune, que le fermier ne peut entreprendre de travaux sans les soumettre au préalable au propriétaire. Ces travaux sont listés et font partie intégrante du bail à loyer qui est complété au fur et à mesure.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN, MV, explique que lors de la séance de la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie du 12 mars 2012, il a proposé de faire une étude globale avec la rénovation ou l'agrandissement du rural afin que l'implantation de la nouvelle habitation permette une éventuelle extension du rural. Il faut en effet avoir une vision à long terme de l'avenir de cette exploitation, autant sur la partie habitation que sur la partie rurale. M. Claude BIELMANN, MV, précise qu'il n'est pas du tout contre le fait de construire cette maison; il demande simplement qu'il y ait une étude globale sur l'implantation des bâtiments. M. BIELMANN trouve le message du Conseil communal un peu court.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. HELBLING précise que vu l'état des pièces de l'habitation, on ne peut plus louer de tels locaux. Aucun plan n'a encore été réalisé car cela doit être planifié avec la Commission d'aménagement et la Commission de construction, notamment quant à l'implantation de la future habitation. Le fermier, jeune exploitant, se propose de prendre en charge les rénovations du rural puisqu'il bénéficie d'aides à la construction et à la rénovation par l'octroi de subsides.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Bruno RÜEGER, au nom du groupe PS, relève un manque d'information ***Intervention de***
au sujet de la demande d'investissement (cubage, implantation de la ***M. RÜEGER***
maison, déconstruction, évacuation des déchets, etc.) Le groupe PS dans
sa majorité ne peut pas, en l'état, soutenir le crédit demandé. Il demande
au Conseil communal de présenter très rapidement un nouveau projet
beaucoup plus complet et précis, ceci afin de maintenir le domaine agricole
du Port dans un état acceptable pour son locataire.

M. Pascal BONGARD, PDC, apporte son soutien et celui du PDC à ce ***Intervention de***
message du Conseil communal. Le Conseil communal a choisi de ***M. BONGARD***
conserver le patrimoine communal, avec son rural, son habitation et ses
terres qui représentent une superficie de 20 ha environ. La décision est
bonne, mais elle a certes des conséquences morales et financières pour la
commune de Marly. A son article 22, la loi fédérale sur le bail à ferme
agricole oblige le bailleur à exécuter les grosses réparations liées tant au
logement qu'à l'outil de production, à savoir le rural. La commune de Marly
a signé un bail à ferme avec un jeune agriculteur motivé et doit maintenant
assumer quelques obligations légales et financières. L'article 9 de
l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles précise que les
fermiers d'exploitation – et non pas les propriétaires – peuvent toucher des
aides à l'investissement, si un droit de superficie distinct et permanent est
établi pour au moins trente ans et qu'un bail à ferme agricole est conclu
pour le reste de l'exploitation pour une même durée. L'obtention d'un crédit
d'investissement est garantie autant pour le logement que pour le rural.
Pour exemple, pour un logement principal, un crédit d'investissement d'au
maximum 160'000 francs remboursable sans intérêts sur 15 ou 20 ans peut
être alloué au bénéficiaire du logement. M. BONGARD rappelle que le
logement est indissociable du domaine agricole. D'autres communes ont
d'ailleurs choisi ce mode de financement et de fonctionnement.
M. BONGARD propose d'accepter cet investissement de 500'000 francs
afin de fournir un logement décent au fermier que la commune a choisi pour
entretenir une partie de son patrimoine. Il demande cependant au Conseil
communal d'étudier toutes les possibilités de réaliser, selon les dispositions
légales, un projet permettant de bénéficier des possibilités de
subventionnement qui sont offertes.

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, se rallie à la proposition du Parti socialiste. ***Intervention de***
Il trouve en effet surprenant qu'on soumette au Conseil général un ***M. SCHNEUWLY***
investissement de 500'000 francs sans aucun autre détail.

M. HELBLING précise que le Conseil communal est parti de l'idée qu'il était **Intervention du**
en premier lieu nécessaire d'obtenir un montant permettant de réaliser une **Conseil communal**
maison. Il appartiendra ensuite au Conseil communal, avec les
commissions et dicastères concernés, d'en définir la grandeur, le volume, le
nombre de pièces, etc.

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR partage l'avis de **Intervention de**
M. BONGARD et propose d'accepter ce message. **M. MANTELLI**

Le Président passe au vote le message 13/12 relatif à la construction Décision
de l'habitation du domaine rural (ferme du Port) qui est accepté par 24
voix contre 8.

Etant donné qu'il est déjà 22h15, M. Benjamin PAPAUX propose de passer
aux divers et de terminer l'examen des messages la semaine prochaine.

8. Divers

Evénements importants

Intervention du

M. ROMANENS rappelle quelques événements importants en invitant les **Conseil communal**
Conseillers à y participer :

- 28-30 décembre : 18^e édition du Mémorial Jean Tinguely. Des équipes venant de France, de Tchéquie et de Lettonie affronteront de nombreuses équipes de toute la Suisse.
- 7 décembre : réception de M. Pascal KUENLIN, Président du Grand Conseil pour 2013.
- 8 décembre : St-Nicolas de Marly avec son traditionnel marché. La réception du 8'000^e citoyen de la commune de Marly aura lieu à cette occasion, de même que celle des nouveaux citoyens arrivés dans la commune.

Subsides ordinaires et extraordinaires aux sociétés

M. ROMANENS ajoute que la liste détaillant les subsides ordinaires et extraordinaires alloués aux différents clubs sera annexée au procès-verbal.

Tirs des Conseillers

M. ROMANENS annonce qu'il ne dispose pas des résultats complets du tir des Conseillers. Il remet les deux premiers prix :

Chez les Dames :

1^e rang : Mme Claudia CLEMENT

Chez les Hommes :

1^e rang : M. Beat HELFER.

M. Eric ROMANENS remercie tous les participants, ainsi que la Société de tir pour la mise à disposition de son infrastructure et l'organisation.

M. André MEYLAN désire répondre à une question que M. Sylvain ***Intervention du***
GRANDJEAN, PS, a posée lors de la dernière séance concernant les ***Conseil communal***
élèves du CO et de l'école primaire de Grand-Pré au sujet de la violence,
du trafic et de la consommation de stupéfiants, des dommages à la
propriété et de l'incivilité. M. MEYLAN informe que deux tables rondes ont
eu lieu les 30 octobre et le 27 novembre 2012, sous la présidence du Préfet
de la Sarine, et comprenaient les organes communaux et cantonaux
concernés (la Direction du CO, la police communale, l'animation de
jeunesse, des enseignants, le juge de paix, la police de proximité, la
brigade des mineurs et 4 conseillers communaux). Une prise de conscience
s'est faite pour anticiper les problèmes des jeunes et éviter une future
délinquance par un suivi. La police cantonale va mettre une priorité pour se
concentrer sur les endroits sensibles du territoire communal, avec la
collaboration de la police communale, par une présence accrue. Une
constatation positive a d'ores et déjà été faite. En effet, le noyau dur de ce
trafic, qui agissait à Grand-Pré, a été cassé, et certains élèves ont été
déplacés dans d'autres écoles. Un certain calme a alors pu être constaté.
M. MEYLAN insiste sur le rôle primordial et la responsabilité première des
parents dans l'éducation de leurs enfants, rôle qui ne semble pas être
compris de tous les parents.

M. Sylvain GRANDJEAN, PS, félicite tous les participants pour la ***Intervention de***
motivation qui a été mise autour de ces tables rondes et des résultats qui ***M. GRANDJEAN***
ont l'air satisfaisants. Il faudra bien entendu observer sur le plus long terme
si ces résultats perdurent.

M. Daniel MOLLARD, PS, invite le Conseil général à consulter les ***Intervention de***
nouveaux horaires des transports publics en vigueur depuis le 9 décembre ***M. MOLLARD***
2012. Des modifications ont eu lieu, notamment sur la ligne 1 ; le premier
bus de Marly partira plus vite et il arrivera à 5h50 à Fribourg, ce qui
permettra de prendre le train de 5h56 pour Lausanne-Genève. M.
MOLLARD souligne d'autre part que les bus des lignes régionales ne
s'arrêteront plus à Marly Gérine et Marly Jonction ; il déplore le manque
d'information du Département des transports du canton de Fribourg, qui,

durant la période de consultation des nouveaux horaires, n'a pas informé la Commune de ces modifications.

M. Alexandre BAFUMI, MV, souhaite avoir des informations sur le chemin ***Intervention de M. BAFUMI*** que les enfants du quartier Bel-Air ou de Messidor empruntent près de la ferme MEYER. En effet, en raison de la météo, ce chemin est boueux et M. BAFUMI aimerait savoir s'il est possible de l'améliorer.

M. Jean-Marc BOECHAT admet qu'il existe un problème à cet endroit, ***Intervention du Conseil communal*** puisque la vieille ferme a été démolie. Cependant, la servitude de passage existante ne permet pas d'intervenir sur la parcelle de l'exploitation agricole du couvent de Montorge, même si l'exploitant fait ce qu'il peut pour arranger les choses. La situation est temporaire et l'exercice de la servitude, qui est très ancienne, doit être rediscuté avec les propriétaires pour améliorer le passage des élèves. Ce sont des négociations de longue haleine. Pour l'instant, cela ne sert à rien de faire des travaux.

M. Jean-Pierre HELBLING annonce que jeudi passé une jeune famille avec ***Intervention du Conseil communal*** un enfant de 2 ans est venue se présenter au Contrôle des habitants comme nouveaux arrivants dans notre Commune. Il s'avère que, selon la statistique, l'enfant de 2 ans est donc le 8'000^e habitant de Marly. Cette famille sera reçue officiellement samedi 8 décembre, à midi, dans le cadre de l'accueil des nouveaux citoyens qui se fait en décembre dans le cadre de la St-Nicolas.

Le Président, M. Benjamin PAPAUX, clôt la séance à 22 h 31 ; il remercie le Conseil communal et le Conseil général de leur participation, leur souhaite une bonne fin de soirée et se réjouit de les retrouver la semaine prochaine pour la 2^e partie des budgets.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Benjamin PAPAUX

Luc MONTELEONE

Annexe : liste des subventions.